Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17 DEC. 2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_219_AEPR-BF

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

C_2020_219

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Vote des Budgets Primitifs 2021 Eau et Assainissement

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, René DIES, Guillaume DJENDEREDJIAN, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Michel PONTE pouvoir à Sophie DUFOUR, Nicolas DATCHY pouvoir à Nathalie GONZALES, Jean FOURISCOT pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Thierry PESCE, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17 DEC. 2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_219_AEPR-BF

En application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015 et de la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement (dite «Ferrand-Fesneau) n°2018-702 du 3 août 2018, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) est devenue depuis le 1er janvier 2020, l'autorité compétente pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, en lieu et place de ses communes membre et sur l'intégralité du territoire communautaire.

Ces services publics sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), conformément à l'article L.2224-11 du CGCT, ce qui rend obligatoire de suivre leurs flux financiers dans des budgets annexes spécifiques.

En outre, les services d'eau et d'assainissement étant juridiquement distincts et la Communauté d'agglomération comptant plusieurs communes de plus de 3 000 habitants, il est nécessaire de disposer d'un budget annexe spécifique à chacun de ces services.

Sur le plan matériel, les budgets annexes des SPIC sont obligatoirement soumis à une instruction budgétaire et comptable spécifique de type « M4 », dont la déclinaison propre aux services d'eau et d'assainissement est la M49.

En outre, l'organisation en place sur le territoire communautaire qui découle des choix opérés par les élus communaux et communautaires aboutit à la cohabitation de services gérés en régie et de services délégués, ce qui impose également l'établissement de budgets distincts pour chacun de ces modes de gestion.

Par ailleurs, il est précisé que pour la compétence eau, le budget est assujetti de plein droit à la TVA en application des dispositions de l'art. 260 A du Code général des impôts. Pour l'assainissement, le budget est assujetti également à la TVA, selon le choix opéré par la Collectivité.

Par délibération communautaire n°C_2019_160 du 7 novembre 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de 4 budgets annexes relevant de l'instruction comptable M49 pour les services d'eau et d'assainissement exploités soit en régie, soit en délégation.

Concernant l'élaboration du projet de budget 2021, la phase de préparation a débuté le 8 octobre pour s'achever le 20 novembre avec la conduite de réunions bilatérales en mairie afin de bâtir une proposition budgétaire concertée avec les communes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17 DEC. 2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_219_AEPR-BF

Il s'ensuit les propositions budgétaires suivantes :

Le budget annexe primitif 2021 « eau potable régie » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Exploitation

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits de fonctionnement proposés au titre du budget AEP-Régie	7.727.603,25 €	7.727.603,25 €

Investissements

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits d'investissement proposés au titre du budget AEP-Régie	1.943.325,39 €	1.943.325,39 €

Le budget annexe primitif 2021 « eau potable délégation de service public » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Exploitation

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits de fonctionnement proposés au titre du budget AEP-DSP	2.612,604 €	2.612,604 €

Investissements

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits d'investissement proposés au titre du budget AEP-DSP	1.535.637,36 €	1.535.637,36 €

Le budget annexe primitif 2021 « assainissement régie » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Exploitation

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits de fonctionnement proposés au titre du budget EU-Régie	5.644.964,80 €	5.644.964,80 €

Investissements

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits d'investissement proposés au titre du budget EU-Régie	2.677.043,78 €	2.677.043,78 €

Le budget annexe primitif 2021 « assainissement DSP » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Exploitation

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits de fonctionnement proposés au titre du budget EU-DSP	3.129.433,96 €	3.129.433,96 €

Investissements

	Dépense de la section	Recette de la section
Crédits d'investissement proposés au titre du budget EU-DSP	3.853.771,32 €	3.853.771,32 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17 DEC. 2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_219_AEPR-BF

Comme le budget 2020, le budget 2021 prévoit un fonds de solidarit fonctionnement de l'ensemble des secteurs du territoire commun anciens syndicats dit infra-communautaires dissous.

Ces contributions au fonds de solidarité représentent un montant total de 899.997,27 € dont 349.186,66 € sont restitués pour équilibrer les sections de fonctionnement.

285.000,45 € sont utilisés en fonctionnement pour financer les charges de personnel du service mutualisé.

Le fonds de solidarité intervient également en investissement pour compléter le financement de projets d'infrastructures. Au budget primitif 2021, il est prévu d'intervenir sur les projets d'investissement suivants :

- secteur SIVOM Sud : projet de la STEP de Bargème et de la canalisation de transport des eaux usées à La Roque-Esclapon pour un montant de 335.506 €.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Eau et assainissement et de l'avis des conseils d'exploitation des régies communautaires de l'eau et de l'assainissement, respectivement réunis les 3 et 10 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le budget annexe primitif 2021 « eau potable régie » relevant de l'instruction comptable M49, par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement,
- approuver le budget annexe primitif 2021 « eau potable délégation de service public » relevant de l'instruction comptable M49, par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement,
- approuver le budget annexe primitif 2021 « assainissement régie » relevant de l'instruction comptable M49, par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement,
- approuver le budget annexe primitif 2021 « assainissement délégation de service public » relevant de l'instruction comptable M49, par chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement,
- autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 16/12/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.